



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/63
11 mai 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 16 de l'ordre du jour provisoire¹

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL À LA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION
DES PARTIES**

Introduction

1. Le présent rapport se compose de deux sections et d'une annexe, à savoir :
 - I. Examen de la période visée depuis la trente-septième réunion des Parties
 - II. Réalisations du Fonds multilatéral depuis sa création

Annexe : Bulletin annuel du Fonds multilatéral présentant quelques projets couronnés de succès et les effets sur les politiques publiques en 2025

I. Examen de la période visée depuis la trente-septième réunion des Parties

2. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a tenu ses 97^e [et 98^e] réunions. La 97^e réunion s'est tenue à Montréal, au Canada, du 1^{er} au 5 décembre 2025. Les travaux de la 97^e réunion ont été menés par les membres du Comité exécutif pour 2025, conformément à la décision XXXVI/19 de la trente-sixième réunion des Parties. Le Comité était composé des Parties suivantes agissant en vertu de l'alinéa 1 de l'article 5 du Protocole (Parties visées à l'article 5) : Argentine, Bahreïn, Chine, Cuba, Kirghizistan, Lesotho (vice-président) et Togo ; et les Parties suivantes qui n'agissent pas en vertu de l'alinéa 1 de l'article 5 du Protocole (parties non visées à l'article 5) : Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Italie (Présidente), Japon, Lituanie et Suède.

3. [La 98^e réunion s'est tenue à Montréal du 22 au 26 juin 2026. Les travaux de la 98^e réunion ont été menés par les membres du Comité exécutif pour 2026, conformément à la décision XXXVII/19 de la trente-septième réunion des Parties. Le Comité était composé des Parties visées à l'article 5 suivantes : Brésil, Cameroun, Cuba, Inde, Koweït, Lesotho (Président) et Mexique ; et les Parties non visées à l'article 5

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1.

suivantes : Australie (vice-présidente), Autriche, Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Japon et Kazakhstan.]

4. Les rapports des 97^e [et 98^e] réunions² sont disponibles sur le site internet du Fonds multilatéral (<https://www.multilateralfund.org/meetings>).

A. Questions d'orientation liées à l'amendement de Kigali

1. Questions touchant des projets soumis dans le cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique (décisions 94/60 et 95/87)

5. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a examiné un certain nombre de questions concernant les projets soumis dans le cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique,³ rappelant que, dans sa décision 94/60 b) ii), il avait prié le Secrétariat du Fonds de lui proposer périodiquement des mises à jour de la méthodologie convenue, à la lumière de l'expérience acquise.

a) Proportion des équipements fabriqués par une entreprise admissible à des mesures incitatives supplémentaires relatives aux composants

6. Le Comité exécutif a décidé d'approuver, pour les projets soumis dans le cadre opérationnel sur l'efficacité énergétique, les conditions supplémentaires applicables aux entreprises dont moins de 50 % du volume de production remplit les conditions requises pour bénéficier de l'incitation relative aux composants supplémentaires et définies aux alinéas 40 a) et b) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/26 (décision 97/32).

b) Prise en charge des surcoûts d'investissement pour les fabricants qui utilisent des jeux complets de pièces détachées

7. En ayant débattu, le Comité exécutif a convenu de reporter à une réunion ultérieure l'examen de la prise en charge des surcoûts d'investissement en faveur fabricants qui utilisent des jeux complets de pièces détachées dans le cadre de projets soumis en vertu du cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique.

c) Volumes de production dont il convient de tenir compte lors de l'évaluation des surcoûts des composants dans le cadre de projets relevant de la décision 94/60

8. Le Comité exécutif a décidé de prendre note que, pour les projets soumis sous l'égide du cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique, le Secrétariat du Fonds aurait recours soit à la dernière année, soit à la moyenne des trois années précédant la soumission du projet pour déterminer les volumes de production (décision 97/33).

2. Mise en œuvre de centres d'excellence pour le refroidissement durable et de centres d'essais pour l'efficacité énergétique

a) Opérationnalisation de centres d'excellence pour le refroidissement durable

9. À sa 97^e réunion, conformément à la décision 95/87 e), le Comité exécutif a examiné un document élaboré par le Secrétariat du Fonds sur l'opérationnalisation des centres d'excellence pour le refroidissement durable.⁴ En ayant débattu au sein du groupe de contact, le Comité exécutif a prié le Secrétariat du Fonds et le Programme d'aide à la conformité du PNUE, par l'intermédiaire de ses réseaux d'unités nationales de l'Ozone et du projet de jumelage pour l'efficacité énergétique, de faciliter des consultations régionales ou

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91 [et UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??].

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/26, alinéas 39 à 45.

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/85.

sous-régionales, notamment avec les organismes bilatéraux et d'exécution intéressés, afin de recueillir des informations sur : les centres d'excellence existants qui fournissaient des services dans le secteur de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur, notamment les services offerts spécifiquement, leur mode de fonctionnement et de financement, s'ils généraient des revenus et, le cas échéant, comment, et leur potentiel à servir de centres thématiques régionaux ; et l'intérêt des différentes sous-régions à accueillir un centre thématique régional, y compris les thèmes d'intérêt particuliers de la sous-région et la possibilité pour les gouvernements concernés de soutenir le fonctionnement à long terme des centres à titre de contrepartie. Le Comité a prié le Secrétariat du Fonds de préparer, pour la 99^e réunion, une mise à jour du document à l'étude sur les centres thématiques régionaux, comprenant des informations spécifiques sur les centres régionaux pertinents existants et les pays intéressés à les accueillir, tout résultat des consultations susmentionnées et les informations qui avaient été préparées par le Secrétariat de l'Ozone conformément à la décision XXXVII/5 de la trente-septième réunion des Parties, sur les initiatives nationales et régionales visant à soutenir la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, le cas échéant, et les différentes options permettant d'obtenir un soutien à long terme après l'achèvement du projet, en tenant compte des discussions tenues lors de la 97^e réunion du Comité exécutif (décision 97/87).

b) Mise en service des centres d'essais d'efficacité énergétique

10. À sa 97^e réunion, et en application de la décision 95/87 e), le Comité exécutif s'est penché sur un document portant sur la mise en œuvre des centres d'essais d'efficacité énergétique.⁵ Suite à l'examen de la question par le groupe de contact chargé d'examiner la mise en œuvre des centres d'excellence pour le refroidissement durable, le Comité exécutif a décidé d'envisager d'accorder un financement visant à renforcer ou à moderniser les centres d'essais d'efficacité énergétique existants dans les pays manufacturiers, dans le cadre des propositions faites ou soumises en vertu de la décision 94/60, en tenant compte des informations fournies dans le document susmentionné sur la mise en œuvre des centres d'essais d'efficacité énergétique. Le Comité exécutif a prié le Secrétariat du Fonds de préparer, pour la 98^e réunion, un document fournissant des informations supplémentaires sur le but, l'objectif et la durabilité des nouveaux centres d'essais d'efficacité énergétique dans les pays non manufacturiers, en identifiant éventuellement une ou plusieurs sous-régions dans lesquelles de tels centres seraient nécessaires pour aider les pays visés à l'article 5 à respecter les normes minimales d'efficacité énergétique élaborées avec le soutien du Fonds multilatéral (décision 97/88).

11. [À la 98^e réunion...]

3. Examen de la mise en place d'un guichet de financement conformément à la décision XXXV/11 de la trente-cinquième réunion des Parties sur la gestion du cycle de vie des frigorigènes

12. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif s'est penché sur un rapport remis conformément à la décision 93/104 et portant sur la gestion du cycle de vie des frigorigènes en vue d'envisager la création d'une fenêtre de financement conformément à la décision XXXV/11.⁶ En ayant débattu au sein d'un groupe de contact, le Comité exécutif a décidé d'encourager les agences bilatérales et d'exécution à intensifier leurs efforts pour aider les pays visés à l'article 5 à mettre dès que possible la dernière main aux projets relevant de la décision 91/66 et à soumettre les rapports finaux ainsi qu'une copie des inventaires nationaux et des plans d'action nationaux qui en résultent. Le Secrétariat du Fonds a été prié de mettre à jour, pour la 99^e réunion, les informations contenues dans le rapport établi conformément à la décision 93/104 à la lumière des projets d'inventaire menés à bien et des plans nationaux et d'autres informations pertinentes, notamment sur le mouvement des substances contrôlées destinées à la destruction ou à la récupération. Le Comité exécutif a également demandé, pour sa 100^e réunion, un document portant sur les modalités de financement, comprenant les bases d'un projet de lignes directrices applicables aux coûts de mise en œuvre des plans élaborés conformément à la décision 91/66, afin que le Comité puisse envisager la création d'un guichet de

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/86

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/87

financement conformément à la décision XXXV/11, en tenant compte des informations fournies dans le rapport mis à jour et des observations qu'il a formulées sur ce rapport (décision 97/89).

13. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a également examiné l'opportunité de prolonger la période de financement, établie par la décision 91/66, pour l'établissement d'inventaires nationaux des banques de substances contrôlées usagées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances.⁷ En ayant débattu en séance plénière et à la suite de consultations informelles, le Comité exécutif a décidé de ne pas prolonger la période de financement (décision 97/31).

4. Méthodologie utilisée pour chiffrer les répercussions de la mise en œuvre des plans de Kigali relatifs aux HFC sur le climat

14. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a discuté de la méthodologie utilisée pour calculer les répercussions de la mise en œuvre des plans de mise en œuvre des HFC de Kigali (KIP) sur le climat.⁸

15. En ayant débattu en séance plénière et au sein d'un groupe de contact, le Comité exécutif a convenu de poursuivre, lors de sa 98^e réunion, l'examen de la question de la méthodologie utilisée pour calculer les répercussions de la mise en œuvre des KIP sur le climat à l'aide des documents de travail joints au rapport de la 97^e réunion.⁹

16. [À la 98^e réunion...]

B. Autres questions d'orientation

1 Examen de la possibilité d'intégrer le rendu de rapport à l'aide des rapports d'achèvement de projet et de rapports finaux de projet détaillés

17. À sa 97^e réunion, conformément à la décision 95/91 e), le Comité exécutif s'est penché sur la possibilité d'intégrer les rapports par le biais de rapports d'achèvement de projet et de rapports finaux de projet détaillés.¹⁰ Le Comité exécutif a décidé de maintenir la pratique actuelle de rendu de rapport final par les agences bilatérales et d'exécution pour différents types de projets, à l'exception des projets de démonstration ou pilotes individuels, comme indiqué dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/88 (Exigences de rapport final par type de projet). Concernant les projets de démonstration ou pilotes pour lesquels un rapport final détaillé était requis, le Comité exécutif a prié le Secrétariat du Fonds, lors de l'élaboration du format des rapports finaux, d'aligner celui-ci sur le format universel des rapports d'achèvement de projet, le cas échéant, en faisant observer qu'il ne serait plus nécessaire de rendre un rapport d'achèvement de projet distinct pour ce type de projets (décision 97/90).

2. Rapport d'étape sur la mise en œuvre du cadre de résultats

18. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a examiné, conformément à la décision 93/97 c), un rapport d'étape à mi-parcours sur la mise en œuvre du cadre de résultats et en a pris note.¹¹

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/26, alinéas 34 à 38.

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/26, alinéas 14 à 33.

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, Annexe XXXIII

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/88

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/89

3. Sous-groupe sur le secteur de la production

19. Le sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni en marge de la 97^e [et de la 98^e] réunions et a rendu à chaque réunion un rapport pour examen.¹²

20. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport de vérification de 2024 pour le secteur de la production de HCFC en Chine, examiné par le Sous-groupe sur le secteur de la production ; Le Comité a demandé à la Banque mondiale d'inclure plusieurs éléments dans la vérification de la production de HCFC de 2025, et de vérifier, à titre exceptionnel, plusieurs chaînes de production récemment créées et de rendre rapport à ce sujet lors des prochaines réunions. Le Comité exécutif, par l'intermédiaire du Sous-groupe, continuera d'examiner la question des HCFC dans les résidus de déchets à point d'ébullition élevé à la 98^e réunion (décision 97/91).

21. [À la 98^e réunion...]

C. Projets, mise en œuvre et suivi

1. Approbations accordées au cours de la période visée

22. Au cours de la période visée, le Comité exécutif a approuvé un total de ?? projets et activités supplémentaires, menant à l'élimination progressive prévue de ?? tonnes PAO de production et de consommation de HCFC et ?? tonnes métriques (?? tonnes d'équivalent-CO₂) de consommation de HFC, pour un montant de ?? \$US, y compris ?? \$US de coûts d'appui d'agence, comme indiqué au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Fonds approuvés agence par agence au cours de la période visée

Agence	Financement approuvé (\$US)	Coûts d'appui d'agence (\$US)	Total (\$US)
Bilatérale	??	??	??
PNUD	??	??	??
PNUE	??	??	??
ONUDI	??	??	??
Banque mondiale	??	??	??
Total général	??	??	??

23. A sa 97^e [et à sa 98^e] réunions, après examen des documents relatifs aux projets recommandés pour approbation globale,¹³ et des documents relatifs aux projets recommandés pour examen individuel,¹⁴ le Comité exécutif a approuvé les projets et activités résumés ci-dessous.

a) Projets d'investissements

Plans de gestion de l'élimination des HCFC

24. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a approuvé des tranches de PGEH pour 19 pays, dont des tranches de six plans sectoriels dans le cadre de la phase II du PGEH pour un pays (décisions 97/35, 97/39, 97/45 à 97/50, 97/54 et 97/55) ; la première tranche de la phase II du PGEH pour deux pays (décisions 97/51 et 97/53) ; et la première tranche de la phase III des PGEH pour cinq pays (décisions 97/38, 97/40, 97/42, 97/43 et 97/52).

¹² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/90 [et UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??].

¹³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/28 [et UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??].

¹⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/29 [et UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??].

25. Le Comité exécutif a approuvé des propositions de projets individuels concernant des activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement aux HCFC à PRP faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération dans trois pays (décision 97/35).

26. [À la 98^e réunion...]

projets liés aux HFC

27. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a approuvé, en principe, la première étape des KIP pour 11 pays, approuvant également la première tranche de financement au titre de chacun (décisions 97/56 à 97/61, 97/63, 97/65 et 97/67 à 97/69). Le Comité a approuvé des tranches de KIP pour deux pays (décision 97/35) et les deuxième et troisième tranches du projet de contrôle des émissions de HFC-23 générées lors de la production de HCFC22 dans un pays (décision 97/41). Le Comité exécutif a reporté à sa 98^e réunion l'examen du KIP pour un pays (décision 97/64) et d'une tranche du KIP pour un autre pays (décision 97/62).

28. À sa 97^e réunion, en ce qui concerne les projets pilotes autonomes liés au maintien ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le contexte de l'élimination progressive des HFC, le Comité exécutif a approuvé des projets autres que d'investissement au titre de la décision 91/65 pour 12 pays (décisions 97/66, 97/70 à 97/72, 97/75 à 97/77 et 97/79 à 97/83) ; un projet pilote sur l'efficacité énergétique au titre de la décision 95/87 pour un pays (décision 97/73) ; et des projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décisions 94/60) pour trois pays (décisions 97/74, 97/78 et 97/84).

29. [À la 98^e réunion...]

b) Activités autres que d'investissement

30. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a approuvé toutes les demandes de financement autres que d'investissement, à une exception près. Les demandes portaient sur le financement de la préparation des phases II et III des PGEH pour quatre pays ; de la préparation des KIP pour quatre pays ; de la vérification de la mise en œuvre de la phase I des KIP pour sept pays ; des activités de soutien à l'élimination progressive des HFC pour un pays ; de la préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC, conformément aux décisions 91/65 et 95/87, pour deux pays ; du renouvellement de projets de renforcement des institutions pour cinq pays ; et de la création d'un inventaire national des banques de déchets de substances contrôlées et de l'élaboration d'un plan national de gestion de ces substances pour 28 pays. Les demandes ont été présentées dans les documents relatifs à la coopération bilatérale.¹⁵ et les amendements au programme de travail 2025 du PNUD,¹⁶ du PNUE,¹⁷ de l'ONUDI¹⁸ et de la Banque mondiale¹⁹ (décisions 97/35 et 97/37). La demande qui n'a pas été approuvée concernait la préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC, conformément à la décision 91/65, dans un pays (décision 97/36).

31. [À la 98^e réunion...]

c) Budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour 2025

¹⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/27.

¹⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/30

¹⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/31

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/32

¹⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/33

32. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport d'étape 2025 et du plan de travail et du budget 2026 du Programme d'aide à la conformité du PNUE.²⁰ Le Comité exécutif a approuvé les activités et le budget du Programme d'aide à la conformité pour 2026, tels qu'ils figurent en annexe au rapport de cette réunion.²¹ pour un montant de 11 276 967 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 % soit à 902 157 \$US. Le Comité exécutif a décidé que les ressources humaines et financières approuvées pour le PNUE et concernant le budget du programme d'aide à la conformité devraient continuer à être utilisées uniquement pour des activités approuvées par le Comité exécutif conformément au mandat du mécanisme financier prévu par l'article 10 du Protocole de Montréal et conformément aux décisions 50/26 c) et 73/53 (décision 97/85).

d) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale

33. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a approuvé, tels que demandés, les budget de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2026²² (décision 97/86).

2. Mise en œuvre et rendu de rapports

Données relatives au programme de pays et perspectives de conformité.

34. À sa 97^e²³ [et à sa 98^e]²⁴ réunion, le Comité exécutif s'est penché sur le document concernant les données relatives au programme de pays et aux perspectives de conformité. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a fait observer que le nouveau système de notification en ligne des données des programmes de pays, officiellement lancé le 1^{er} janvier 2025, était utilisé, au 1^{er} décembre 2025, par 126 pays, dont 124 avaient officiellement soumis leurs données de 2024. Le Comité a demandé au Secrétariat du Fonds d'envoyer une lettre à un pays pour l'exhorter à rendre son rapport de données de programme de pays en souffrance pour 2024 (décision 97/6).

35. [À la 98^e réunion...]

b) Rapports d'étape

36. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport d'étape consolidé du Fonds multilatéral au 31 décembre 2024.²⁵ Il a également pris note des rapports d'étape, au 31 décembre 2024, des agences bilatérales²⁶ (gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ainsi que du PNUD,²⁷ du PNUE,²⁸ de l'ONUDI²⁹ et de la Banque mondiale.³⁰ Pour tous les rapports d'étape, le Comité exécutif a approuvé les recommandations relatives aux projets en cours comportant des questions spécifiques qui figuraient dans les annexes y relatives au compte rendu de la réunion.³¹ Il a également pris un certain nombre d'autres mesures, comme la prolongation des délais d'achèvement pour la création d'inventaires nationaux des banques de déchets de substances contrôlées et de l'élaboration des plans nationaux de gestion de ces substances pour 40 pays et de six autres projets, dont des tranches de PGEH pour quatre pays. Le Comité

²⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/83 et Add.1

²¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, Annexe LIX.

²² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/84.

²³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/8.

²⁴ [UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??].

²⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/11.

²⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/12.

²⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/13.

²⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/14.

²⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/15.

³⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/16.

³¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, annexes IV à VIII.

exécutif a également prié le Secrétariat du Fonds d'envoyer une lettre à un pays et à l'agence d'exécution concernée, concernant l'éventuelle annulation du PGEH du pays (décisions 97/9 à 97/14).

c) Rapport sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports

37. À sa 97^e ³² [et à sa 98^e] réunions,³³ Le Comité exécutif a examiné des documents contenant des rapports sur des projets comportant des exigences de rapport spécifiques. À la 97^e réunion, le Comité exécutif s'est penché sur des projets ne présentant aucun problème en suspens concernant les politiques, ni les coûts ni d'autres difficultés et relatifs aux PGEH pour quatre pays ; des projets d'accords entre les gouvernements et le Comité exécutif pour la réduction de la consommation des HFC conformément à la phase I des KIP de 14 pays ; des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération, en vertu de la décision 89/6, pour un pays ; une demande de changement d'agence d'exécution pour la phase III du PGEH et la phase I du KIP pour un pays ; et une demande d'annulation de projets en cours dans un pays. [À la 98^e réunion, ces projets concernaient...] Le Comité exécutif a pris note des rapports et des informations fournis et a convenu d'un certain nombre de mesures, notamment, à la 97^e réunion, l'approbation de 14 accords relatifs à la phase I des KIP qui avaient été approuvés aux 92^e, 93^e, 94^e et 95^e réunions, le transfert de la mise en œuvre de toutes les activités de la phase III d'un PGEH et de la phase I d'un KIP pour un pays, d'une agence à une autre, ainsi que le transfert des financements correspondants, et l'annulation de tous les projets en cours dans un pays [et, à la 98^e réunion...] Le Comité exécutif a également demandé d'autres mesures aux pays et aux agences d'exécution (décisions 97/15 à 97/19 [et 98/?? à 98/??]).

38. À la 97^e réunion, les PGEH pour la République islamique d'Iran, le Pakistan et le Qatar ont été examinés individuellement. Prenant acte des rapports (décisions 97/20 à 97/22), le Comité exécutif a approuvé, à titre exceptionnel, la prolongation de la durée de la phase II du PGEH pour la République islamique d'Iran (décision 97/20) et la réaffectation des soldes de financement d'une activité à d'autres activités de la phase III du PGEH pour le Pakistan (décision 97/21).

39. [À la 98^e réunion...]

D. Évaluation

a) Efficacité des agences d'exécution

40. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a pris note de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution au regard de leurs plans d'activités pour 2024.³⁴ Toutes les agences d'exécution ont fait l'objet d'une évaluation quantitative de leurs performances pour 2024 d'au moins 84 sur une échelle de 100 ; la performance du PNUD et du PNUE en 2024 s'est améliorée par rapport à 2023. L'analyse des tendances a indiqué que l'efficacité des agences d'exécution ne s'était pas améliorée en 2024 par rapport à 2023 au niveau de quelques indicateurs ; Le Comité a pris note avec satisfaction des efforts entrepris par les agences bilatérales et d'exécution pour mener à bien des échanges ouverts et constructifs avec leurs unités nationales de l'Ozone (UNO) concernées sur les domaines dans lesquels leurs services ont été jugés peu satisfaisants ou insatisfaisants ainsi que de l'issue positive de cette consultation. Le Comité exécutif a encouragé les unités nationales de l'Ozone à soumettre chaque année et en temps opportun leurs évaluations qualitatives de l'efficacité des agences bilatérales et d'exécution dans l'assistance apportée à leurs gouvernements respectifs (décision 97/7).

³² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/17 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/18.

³³ [UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??].

³⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/9.

b) Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2025 et du programme de travail mis à jour pour 2026

41. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a examiné le rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2025, y compris sur l'expérience pilote d'un cycle biennal pour le programme de travail et le budget, ainsi que le programme de travail d'évaluation pour 2026.³⁵ Le Comité exécutif a approuvé le programme de travail d'évaluation pour 2026 annexé au rapport de la présente réunion,³⁶ en faisant observer que le solde provisoire restant du budget 2025, s'élevant à 131 759 \$US, serait reporté au budget d'évaluation correspondant pour l'année 2026 (décision 97/8).

E. Planification des activités et questions financières

1. Planification des activités

42. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a examiné une mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour la période 2025-2027,³⁷ prenant note de la valeur totale des activités soumises à la 97^e réunion (décision 97/23).

43. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a également examiné le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour la période 2026-2028.³⁸ Après avoir apporté un certain nombre d'ajustements, il a approuvé le plan d'activités consolidé pour 2026-2028, en précisant que cette approbation ne valait pas approbation des projets qui y étaient nommés, ni de leur financement ni de leurs tonnages. Le Comité a également demandé au Secrétariat du Fonds de préparer un bref document à examiner par le Comité exécutif lors de sa 99^e réunion sur la mise à jour des lignes directrices relatives à la préparation des projets pour la phase I des KIP en vue de leur utilisation lors de la préparation de la phase II des KIP (décision 97/24). Le Comité exécutif a également examiné les plans d'activités 2026-2028 des agences bilatérales (gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)³⁹ ainsi que du PNUD,⁴⁰ du PNUE,⁴¹ de l'ONUDI⁴² et de la Banque mondiale.⁴³ Prenant acte de ces plans, le Comité exécutif a approuvé les indicateurs d'efficacité du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, tels qu'ils figurent dans les annexes y relatives au rapport de la présente réunion.⁴⁴ (décisions 97/25 à 97/29).

44. [À la 98^e réunion...]

2. Questions financières

a) Situation du Fonds multilatéral

45. En date du [?? juin] 2026, le revenu total du Fonds multilatéral, y compris les paiements en espèces, les billets à ordre, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers était de ?? \$US. Le solde disponible s'élevait donc à ??? \$US.⁴⁵

³⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/10.

³⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, Annexe III

³⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/19.

³⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/20.

³⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/21.

⁴⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/22.

⁴¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/23.

⁴² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/24.

⁴³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/25.

⁴⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, annexes XXIV, XXV, XXVI et XXVII.

⁴⁵ [UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/?? et l'Annexe ???].

b) Contributions et dépenses, soldes et ressources, comptes et budgets

46. À sa 97^e réunion, le Comité exécutif a examiné le rapport du trésorier sur l'état des cotisations et des décaissements⁴⁶ le rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources,⁴⁷ les comptes définitifs 2024 du Fonds multilatéral⁴⁸ et le rapprochement des comptes de 2024,⁴⁹ demandant des mesures connexes aux parties, aux organismes d'exécution, au trésorier et à la directrice générale (décisions 97/1 à 97/4). Il a également examiné les budgets révisés pour 2026 et 2027 ainsi que le budget proposé pour 2028 du Secrétariat du Fonds⁵⁰ et a approuvé les budgets révisés pour 2026 et 2027 ainsi que le projet de budget 2028 du Secrétariat du Fonds annexé au rapport de la 97^e réunion⁵¹ (décision 97/5).

47. [À la 98^e réunion...]

48. À sa 97^e [et à sa 98^e] réunions, le Comité exécutif a demandé au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la réunion en question par les contributions bilatérales des gouvernements concernés (décisions 97/34 [et 98/??]).

F. Activités du Secrétariat du Fonds

49. Lors de sa 97^e ⁵² [et de sa 98^e],⁵³ réunion, le Comité exécutif a pris note avec satisfaction des rapports sur les activités menées par le Secrétariat du Fonds depuis la réunion précédente. [Lors des deux réunions, le Comité a été informé des progrès accomplis dans le développement du système de gestion des connaissances...]

II. Réalisations du Fonds multilatéral depuis sa création⁵⁴

50. Au moment de la 98^e réunion, et depuis 1991, ?? projets et activités (sans compter les projets annulés et transférés) ont été approuvés. La quantité totale de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dont l'élimination est prévue grâce à la mise en œuvre de ces projets s'élève à ?? tonnes PAO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone) ; ce sont toutefois ?? tonnes PAO qui ont été réellement éliminées (en comptant la consommation et la production), ce qui démontre que l'élimination réalisée grâce aux projets achevés jusqu'à présent a dépassé les prévisions. De plus, à la même date, l'élimination progressive de ?? tonnes métriques (?? exprimée en tonnes équivalent-CO₂) de consommation de HFC avait été approuvée, et ?? tonnes métriques (?? tonnes équivalent-CO₂) l'avaient été concrètement. La répartition géographique et sectorielle de l'élimination dans tous les projets et activités approuvés et les sommes approuvés depuis la création du Fonds figure au tableau ci-dessous :

⁴⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/3.

⁴⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/4.

⁴⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/5.

⁴⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/6.

⁵⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/7.

⁵¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91, annexe II.

⁵² UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/2.

⁵³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/??.

⁵⁴ Concerne uniquement les projets approuvés et financés par des contributions régulières.

Tableau 2.

Élimination progressive et fonds approuvés par région et secteur depuis la création du Fonds multilatéral

Description	Nombre de projets*	Consommation : tonnes PAO Approuvées pour les projets liés aux SAO*	Consommation : Les tonnes PAO sont progressivement supprimées pour les projets liés aux SAO*	Consommation : tonnes métriques approuvées pour les projets liés au HFC**	Consommation : tonnes métriques éliminées pour les projets liés au HFC**	Production: tonnes PAO approuvées*	Production: tonnes PAO éliminées*	Fonds approuvés* (\$US)
Région								
Afrique	??	??	??	??	??	??	??	??
Asie et Pacifique	??	??	??	??	??	??	??	??
Europe	??	??	??	??	??	??	??	??
Amérique latine et Caraïbes	??	??	??	??	??	??	??	??
Échelle mondiale	??	??	??	??	??	??	??	??
Secteur								
Aérosols	??	??	??	??	??	??	??	??
Destruction	??	??	??	??	??	??	??	??
Efficacité énergétique	??	??	??	??	??	??	??	??
Mousses	??	??	??	??	??	??	??	??
Fumigènes	??	??	??	??	??	??	??	??
Halons	??	??	??	??	??	??	??	??
KIP	??	??	??	??	??	??	??	??
Multiples secteurs	??	??	??	??	??	??	??	??
Autres	??	??	??	??	??	??	??	??
Agents de transformation	??	??	??	??	??	??	??	??
Plan d'élimination	??	??	??	??	??	??	??	??
Production	??	??	??	??	??	??	??	??
Réfrigération	??	??	??	??	??	??	??	??
Secteurs multiples	??	??	??	??	??	??	??	??
Solvants	??	??	??	??	??	??	??	??
Agents désinfectants	??	??	??	??	??	??	??	??
Total	??	??	??	??	??	??	??	??

* Ne comprend pas les projets annulés et transférés, mais comprend les coûts d'appui, s'il y a lieu.

** ?? tonnes d'équivalent CO₂ approuvées pour élimination et ?? et tonnes d'équivalent-CO₂ éliminées concrètement.

51. Le financement total approuvé par le Comité exécutif depuis 1991 pour parvenir à l'élimination progressive des SAO et à la réduction progressive des HFC s'élève à ?? \$US, y compris ?? \$US de coûts d'appui d'agence (les projets annulés et transférés ne sont pas comptés). Le tableau 3 ci-dessous présente les montants alloués et déboursés par les agences bilatérales et chacune des agences d'exécution pour le total des fonds approuvés pour le projet.

Tableau 3.

Fonds approuvés et décaissés par l'agence depuis la création du Fonds multilatéral

Agence	Fonds approuvés* (\$US)	Coûts d'appui d'agences* (\$US)	Sommes décaissées** (\$US)
Bilatérale	??	??	??
PNUD	??	??	??
PNUE	??	??	??
ONUDI	??	??	??
Banque mondiale	??	??	??
Total	??	??	??

(Sans compter ?? les projets annulés ou transférés)

(Sans compter ?? les projets annulés ou transférés)

Annexe

52. L'annexe au présent rapport contient le bulletin annuel du Fonds multilatéral présentant quelques projets couronnés de succès à titre d'exemples ainsi que des résultats en termes de politiques publiques en 2025.
